



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

## **[BRANCHE PRESTATAIRES DE SERVICES] LA CFDT signe seule l'accord << Salaires >> !**

**Après plusieurs mois d'échanges et de discussions, les négociations autour des minimas salariaux de la Branche sont clos.**

Force de propositions réalistes, la CFDT a signé cet accord, au combien important, au bout d'une négociation entamée en octobre 2021 !

Aucune autre organisation syndicale n'a souhaité y souscrire, pensant discuter encore des mois ou attendre un coup de pouce du SMIC !

**La CFDT a préféré assurer 20€, 30€, ou 40€ mensuels en plus sur les salaires et contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.**

*Quelles motivations pour cette signature ?*

*Retrouver des premiers niveaux de grille cohérents par rapport au SMIC.*

*Éviter un tassement inéluctable de la grille.*

*Redonner un sens aux premiers coefficients*

*Garantir une augmentation du pouvoir d'achat pour un grand nombre de salariés.*

**(plus d'informations dans documents)**

